

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00162

Numéro SIREN : 810 940 692

Nom ou dénomination : AAC

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/011484

AAC
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
au capital de 100 000 Euros
RCS GRENOBLE N° 810 940 692
Siège social : 5 Place de l'Etoile 38000 GRENOBLE

Décisions de l'associé unique du 5 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, et le 5 Novembre à dix heures,

LE SOUSSIGNE

-Monsieur Pascal COFFINEAU, propriétaire de 10 000 parts, ci

..... 10 000 parts

TOTAL DES PARTS REPRESENTEES..... 10 000 parts

Monsieur COFFINEAU représente à lui seul la totalité des parts sociales.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31/12/2019
- comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2019
- PV d'approbation des comptes arrêtés le 31/12/2019

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité

PREMIERE DECISION

Conformément à la loi, l'associé unique constatant que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social décide de maintenir l'activité de la société en attendant de reconstituer les capitaux propres à une valeur au moins égal à la moitié du capital social au plus tard à la clôture du second exercice suivant celui au cours duquel la perte de la moitié du capital social a été constatée.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

